

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 avril 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 11 avril 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 10 avril 2000, que vous adresse le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq, M. Tarek Aziz. Le Vice-Premier Ministre appelle l'attention sur la poursuite de l'agression américano-britannique contre l'Iraq, illustrée par le maintien de zones d'exclusion aérienne illégales, ainsi que sur le fait que des avions américains et britanniques ont effectué 202 sorties au-dessus de villes et de villages irakiens (82 à partir de l'Arabie saoudite, 62 à partir du Koweït et 58 à partir de la Turquie), faisant 14 morts et 19 blessés parmi la population. En outre, il prie le Conseil de sécurité d'intervenir pour mettre un terme à ces actes d'agression.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Rokan **Hama Al-Anbuge**

**Annexe à des lettres identiques datées du 11 avril 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 1er et le 7 avril 2000, des avions américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 202 sorties (82 à partir de l'Arabie saoudite, 62 à partir du Koweït et 58 à partir de la Turquie), faisant 14 morts et 19 blessés parmi la population. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

1. *Région Nord* : 58 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 4 avril 2000, à 10 h 5, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16 et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Dohouk, Aqra, Amadiya, Irbil, Tal Afar, Mossoul, Ayn Zala et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 30;

b) Le 5 avril 2000, à 10 h 18, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions d'Aqra, Amadiya, Bibo, Mossoul, Ayn Zala et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 55;

c) Le 6 avril 2000, à 10 h 25, des avions américains et britanniques (F-14 et F-15) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 22 sorties et survolé les régions de Dohouk, Aqra, Amadiya, Bibo, Tal Afar, Ayn Zala et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 5.

2. *Région sud* : 144 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 2 avril 2000, à 10 h 20, des avions américains et britanniques (F-14 et F-15) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué quatre sorties à partir de l'Arabie saoudite et deux autres à partir du Koweït et survolé les régions de Salmane, Achbija et Artawi. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 heures;

b) Le 3 avril 2000, à 8 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de

type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 18 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Diwaniya, Nassiriya, Najaf, Bassorah, Lassaf et Noukhayb. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 h 5;

c) Le 4 avril 2000, à 12 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16 et Tornado) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 18 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 20 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Diwaniya, Nassiriya, Najaf, Imara, Hissane, Wassit, Hay, Chaykh Sa'd, Lasaf et Achbija. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 h 55;

d) Le 6 avril 2000, à 8 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 24 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 24 autres à partir du Koweït, survolé les régions de Samawa, Diwaniya, Nassiriya, Najaf, Imara, Joulayba, Wassit, Hay, Artawi et Salmane, et lancé des attaques contre des installations civiles et des installations publiques irakiennes, faisant 14 morts et 19 blessés parmi la population civile. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 h 55;

e) Le 7 avril 2000, à 12 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 18 sorties à partir de l'Arabie saoudite et quatre autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Bassorah, Nassiriya, Salmane, Artawi, Joulayba, le sud de Taqtaqana et Achbija. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 45.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils irakiens, le Gouvernement de la République d'Iraq prie le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues et injustifiées lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Vice-Premier Ministre
et Ministre des affaires étrangères par intérim
de la République d'Iraq
(Signé) Tarek **Aziz**
